

Jean-Marie Bonnemayre, président du Cnafal

Riposte Laïque : Peux-tu expliquer, pour nos lecteurs, la réalité du mouvement familial, en France, ses différentes composantes et leur sensibilité ? Que réponds-tu à ceux qui disent, à gauche, que le mouvement familial a une tradition pétainiste incompatible avec les valeurs de progrès ?

Jean-Marie BONNEMAYRE : On ne peut nier aujourd'hui l'enracinement du mouvement familial en France. Son existence remonte quasiment à 140 ans. Il naît d'une réaction au contexte historique créé après la défaite de 1870 contre l'Allemagne, l'insurrection de la Commune et l'instauration de la IIIème République en 1875 ; il se caractérise par une affirmation de la conception de la famille et de la Nation datant de l'Ancien Régime avec le pouvoir au « pater familia » ; il y a aussi la crainte de l'effondrement démographique de la France face à l'Allemagne et envers la peur des idéaux progressistes de la République, de la laïcité qui s'affirme et de la question sociale qui à la fin du XIXème siècle devient prépondérante avec la grande misère dans les villes.

A partir de là, des sociétés d'entraide s'organisent à base confessionnelle, mais aussi avec l'irruption de la médecine scientifique, des associations « populationnistes » natalistes se créent. Elles revendiquent le vote au suffrage familial opposé au suffrage universel. Au lendemain de la première guerre mondiale qui a saigné la France, ils ont le vent en poupe et une majorité de parlementaires à l'Assemblée Nationale adoptent un projet de loi visant à mettre en place le suffrage familial.

Ferdinand Buisson en faisait partie et on sait que la situation politique de l'époque rend complexe l'analyse et la portée du familialisme.

A l'approche de la deuxième guerre mondiale, la poussée familialiste, la peur de la guerre inciteront DALADIER à

mettre en place un Code de la famille laïcisé et des mesures en faveur des familles.

En 1943 à l'Assemblée d'Alger du gouvernement provisoire de la République Michel Debré représentant du Général DE GAULLE proposera à nouveau la mise en place du suffrage familial.

DE GAULLE tranchera en 1944 en maintenant le suffrage universel mais en structurant autrement le mouvement familial, en l'institutionnalisant par la création de l'UNAF par l'ordonnance de 1945.

Je rappelle intentionnellement ces faits pour montrer que le slogan travail, famille, patrie était la récupération d'un mouvement de fond présent dans la société française des décennies auparavant et avec une certaine perméabilité à gauche. La « Révolution Nationale », on le sait tente d'abolir la République ; rien d'étonnant à ce qu'elle s'appuie sur une partie du mouvement familialiste.

Mais le deuxième courant qui structure la France et l'opinion publique de 1880 à 1940 c'est aussi la laïcité, la République sociale, le courant scientifique qui portent les idées de progrès et d'émergence de l'individu comme acteur de l'histoire (ces éléments sont longuement développés dans l'histoire du mouvement familial, publication du CNAFAL disponible sur notre site internet : www.cnafal.org).

Aujourd'hui, il reste une institution, l'UNAF, qui est chargée de représenter toutes les familles auprès des pouvoirs publics, qui en a même le monopole.

Dès lors, il n'y avait aucune raison de laisser cette institution de la République aux mains des conservateurs. C'est la raison de la création en 1967 du CNAFAL mais déjà la question était posée dès 1947 dans les milieux laïques (FCPE et Ligue de l'enseignement) de l'entrée des laïques à l'UNAF. Depuis nous avons fait du chemin (on peut consulter sur le site internet l'histoire du CNAFAL produite à l'occasion du congrès de Saint Martin de Crau).

Il est clair que nous avons une conception de la famille égalitaire, souple, respectueuse des personnes. Pour les laïques, il n'y a pas de famille standard. Le projet

institutionnel actuel de l'UNAF balaie l'historique du mouvement familial. Dans les références citées, il y a la réforme de l'UNAF de 1975 qui a marqué une avancée incontestable par la reconnaissance des familles monoparentales et la représentation aussi des familles étrangères.

Souvenons-nous du contexte des années 60 où l'égalité homme/femme dans le droit civil n'était pas encore consacrée, où l'avortement était un délit, où les femmes séparées, divorcées et à plus forte raison celles qu'on appelait à l'époque « filles mères » étaient considérées comme étant de « mauvaise vie ».

Les laïques étaient engagés depuis longtemps dans ce combat pour l'égalité et la liberté au cœur de la famille. On peut déplorer le décalage entre les aspirations de l'époque, l'évolution sociologique et politique de la société et le retard dans la traduction institutionnelle de l'UNAF. Il est vrai que le poids de la tradition catholique réaffirmant toujours le caractère sacramental du mariage était prégnant ; jusqu'au jour où leurs propres enfants s'émancipant se mirent à vivre maritalement...

Aujourd'hui, le même décalage existe dans la reconnaissance des familles recomposées et des familles homoparentales. Le CNAFAL, tout comme il a soutenu le PACS il y a plus de 10 ans, demande cette reconnaissance. Nous entretenons depuis de longues années des liens forts avec l'APGL (Association des parents gay et lesbiens) ; nous les soutenons pour leur agrément à l'UNAF et au-delà pour la reconnaissance des liens entre parents homoparentaux et les enfants qu'ils élèvent.

Riposte Laïque : Depuis l'arrivée du nouveau gouvernement, penses-tu que la situation des familles s'est détériorée ? Quels sont les principaux reproches que ton mouvement fait à l'équipe de Nicolas SARKOZY ?

Jean-Marie BONNEMAYRE : La situation des familles s'est considérablement détériorée avec l'arrivée de Sarkozy au pouvoir.

Les familles sont de plus en plus maltraitées !

Après l'épisode de la « carte famille nombreuse » de la SNCF pour laquelle l'Etat voulait récupérer 70 millions d'euros, c'est le tour de la majoration unique des allocations familiales à partir de 14 ans qui va affaiblir un peu plus le pouvoir d'achat des familles : 138 millions d'euros vont être économisés sur leur dos.

Faut-il rappeler que cet argent là émane des cotisations des salariés ; c'est donc du salaire différé qui doit revenir aux familles ; c'est donc une spoliation !

Déjà la faible revalorisation des prestations de 1% seulement au 1er janvier 2008 représente un recul par rapport à ce que les familles avec enfants étaient en droit d'attendre ne serait-ce qu'avec l'envolée des prix alimentaires, de l'essence et du fuel, du gaz, des biens et des services.

L'inflation qui repart à la hausse va paupériser de plus en plus de familles. Faut-il rappeler la lente dégradation du pouvoir solvabilisateur des aides personnelles au logement (les organisations de locataires estiment cette perte à 10 points en 8 ans !). Faut-il rappeler aussi l'érosion du taux d'intérêt servi pour le livret A de la Caisse d'Epargne pour lequel l'Etat a bafoué ses propres règles d'actualisation indexée sur l'inflation (-0,25% pour les familles).

Déjà l'Etat veut la mise sous condition de ressources des allocations familiales, veut réserver les allocations logements qu'à la tranche la plus basse des revenus sans considérer le taux d'effort pour le paiement des loyers lesquels se sont considérablement envolés ces dernières années.

Déjà des menaces existent sur les modalités de versement de l'ARS (allocation de rentrée scolaire) et sa modulation par cycle d'enseignement. Faut-il rappeler que 14 % des assurés sociaux selon d'IRDES déclarent avoir renoncé à se soigner pour des raisons financières !

Alors que 25% des enfants présentent un trouble visuel en classe primaire, la Ministre de la Santé envisage le désengagement complet de la Sécurité Sociale sans compter les problèmes de vision liés à l'âge.

L'avalanche de mesures est telle que l'on oublie les multiples franchises médicales et autres forfaits hospitaliers ; à l'année, le prélèvement se situe entre 350€ et 600€ pour un malade « moyen ». C'est 850 millions d'euros qui vont être récupérés à l'année sur les malades !

L'inflation évolue à un rythme de 3% mais les retraites ne sont revalorisées que de 1% et il en est de même pour les minimas sociaux. Chercher l'erreur !

Faut-il aussi rappeler que l'AAH reste en dessous du seuil de pauvreté et le restera malgré les 3,9% de revalorisation annoncée pour septembre prochain !

Les inégalités sociales que le CNAFAL n'a cessé de dénoncer depuis 2 ans sont devenues explosives :

□ Un Français sur deux gagne moins de 1500€ par mois mais les dividendes versés aux dirigeants des entreprises cotées au CAC 40 ont doublé en 7 ans ;

□ Chaque année 180 000 dossiers de surendettement sont déposés auprès de la Banque de France et ce nombre augmente de plus en plus ; la cause essentielle est la baisse du pouvoir d'achat et « les accidents de la vie » ;

□ Une étude de l'OCDE fait apparaître que ce sont 20% des foyers français les plus riches qui vont bénéficier de 70% du paquet fiscal ;

□ 28 milliards d'euros, c'est le bénéfice net cumulé des grandes banques françaises en 2006 mais pendant ce temps en un an le février 2007 à février 2008, le prix de l'énergie a augmenté de 12,3% ; le prix des produits pétroliers a augmenté en 2007 de 19,7% et les prix alimentaires en seulement 3 mois de novembre 07 à janvier 08 de 5% à 48% selon les produits !

□ On estime le montant de la fraude fiscale à 40milliards d'euros par an mais dans le même temps, on va faire la chasse à la fraude aux prestations qui est résiduelle et se situe à 1% des allocataires et la commission des fichiers informatiques va régler le problème. Fort avec les faibles, faible avec les forts, tel est le constat malheureusement à tirer.

Nous pourrions continuer ainsi très longtemps tant la

situation se détériore. Le CNAFAL comme l'UNAF par ordonnance du 6 mars 1945 est chargée de défendre les intérêts matériels et moraux des familles. Les deux dimensions ne sont pas séparables. Quand, la situation économique et sociale se détériore dans une famille, c'est tout son équilibre qui est remis en cause et bien souvent au bout du chemin, il y a l'éclatement de la famille, la perte de logement et des enfants en déshérence.

Lorsque le bien être essentiel des familles n'est plus assuré : logements, alimentation, santé, les dégâts sociaux sont de plus en plus grands. Nous sommes bien placés dans les UDAF pour dénoncer l'engorgement des commissions de surendettement, dans le domaine de la protection de l'enfance, pour le nombre de signalements d'enfants en danger, leur nombre augmente de 10% chaque année dont de plus en plus du fait des problèmes de précarité ; la délinquance de plus en plus juvénile des mineurs a quand même à voir avec la question sociale. Lorsque les familles sont ballottées d'hébergement temporaire en hébergement temporaire lorsque des familles éclatent du fait des conditions de précarité, c'est aussi des problèmes d'échec scolaire, d'absentéisme scolaire. Le discours de l'UNAF doit être rectifié, politique sociale et politique familiale vont de pair. La famille ne peut se substituer à la première. N'oublions pas que c'est l'extrême misère des familles populaires et à l'époque nombreuses, la peur de révoltes sociales violentes qui ont aussi provoquer la création de ce que l'on a appelle à la fin du XIX siècle le mouvement familial.

Aujourd'hui comme hier, la question sociale est primordiale, elle est sur le devant de la scène et le CNAFAL doit s'en emparer sans complexes pour la porter à la fois à l'intérieur de l'institution et à l'extérieur dans un seul et même discours.

Le projet « sarkoziste » vise à placer la France comme un acteur important du capitalisme financier mondial d'où la mise en œuvre du démantèlement systématisé de l'Etat social et républicain : c'est seulement le moins d'état qui est prôné

pour faire des économies, c'est aussi les attaques frontales contre les institutions de la République. L'école en premier et son corollaire la laïcité, la justice et son indépendance, les grands systèmes de solidarité : retraites, assurance maladie, assurance chômage, le code du travail, le statut de la fonction publique, la durée légale du travail, l'hôpital transformé en entreprise mise en concurrence avec le secteur privé. Le tout parachevé par la mise en coupe réglée des médias.

Riposte laïque : Quelles sont aujourd'hui les principales revendications des laïques, au sein du mouvement familial ? Avez-vous vraiment l'impression de peser suffisamment dans un mouvement marqué fortement par la tradition catholique ?

Jean Marie BONNEMAYRE : Nos revendications sont de trois ordres :

– La première découle de la situation décrite précédemment ; le contexte social est tel qu'il faut défendre pied à pied le pouvoir d'achat des familles, la protection sociale dans son ensemble avec les 3 branches familles, assurance-maladie vieillesse, les services publics et une certaine conception de l'Etat républicain et laïque.

– La reconnaissance des formes plurielles de la famille mais aussi le combat pour la protection de l'enfance.

– La rénovation du fonctionnement de l'institution UNAF qui doit revoir sa gouvernance et sortir de l'immobilisme sur certains sujets – qui sont bloqués actuellement du fait de l'alliance qui date d'Hubert BRIN entre AFC et la CSF, (les deux branches du catholicisme) à l'intérieur de l'UNAF mais la CSF n'a plus rien à voir avec ses pères fondateurs et notamment les APF/syndicales.

Ces trois éléments militent pour un renforcement du mouvement familial laïque.

Ce n'est pas seulement vrai, sur le plan numérique même si ce ne serait pas négligeable.

Le CNAFAL à l'heure actuelle en effectifs déclarés est dans un mouchoir de poche avec les AFC et le CSF et nous pouvons devenir le 3e mouvement familial derrière les AFR et Famille

de France.

C'est surtout l'impact politique, le retentissement que cela aurait à la fois à l'intérieur de l'institution, mais aussi à l'extérieur auprès des grandes organisations laïques et puis bien sûr dans le champ politique tout court car le CNAFAL se veut mouvement social et a son mot à dire, à sa place spécifique dans la nécessaire reconstruction d'une vraie gauche...

Riposte Laïque : Penses-tu que le mouvement familial soit à l'abri de l'offensive communautariste qu'on constate dans l'ensemble de la société ? Ne crains-tu pas l'arrivée d'associations familiales confessionnelles qui multiplient les revendications particulières ?

Jean Marie BONNEMAYRE : Pour l'instant je n'ai pas d'inquiétude sur l'irruption d'associations familiales sur des bases confessionnelles même si le mouvement familial de par ses racines n'est pas exempt de certaines résurgences.

Ce qui est plus préoccupant pour moi c'est la persistance y compris au niveau individuel de revendications identitaires fortes.

Vingt ans de libéralisme ont effacé beaucoup « d'esprit collectif » et de solidarités.

Ce qui est préoccupant pour l'avenir de notre société c'est la perte du lien social qui a à voir avec le collectif et les menaces sur la démocratie sociale qui participent de cette désagrégation tout comme le démantèlement des services publics ; mais l'affaïssement des partis, des syndicats et des associations en est aussi le symptôme tout comme l'immense défiance de nos concitoyens à l'égard de toutes les institutions. La gauche et particulièrement les laïques doivent poser clairement le diagnostic et faire des propositions pour restaurer un vrai esprit républicain, civique et solidariste. Il y a urgence car nous sommes au seuil de rupture ; tout n'est que rapport de forces dans notre société et l'école est gangrénée par l'esprit de la compétition, la réussite individuelle. Je pense aussi qu'un espace s'ouvre à nouveau pour promouvoir une morale laïque et

universelle. Ce sera le mot provisoire de la fin de cette interview.

Propos recueillis par Pierre Cassen

Jean-Marie BONNEMAYRE est Président du CNAFAL (Conseil National des Associations Familiales Laïques) et Vice Président de l'UNAF (Union Nationale des Associations Familiales)